



COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 46 du 27 septembre 2018

Affectation dans l'enseignement supérieur : des avancées encourageantes, des améliorations nécessaires à amplifier.

Pour le Sgen-CFDT, le bilan de la première campagne d'affectation dans l'enseignement supérieur via la nouvelle plateforme Parcoursup est plutôt encourageant au regard des objectifs fixés par la loi ORE. Cependant, des améliorations doivent être apportées et des dispositions renforcées.

Comme le Sgen-CFDT le martèle depuis le premier jour des discussions sur le projet de loi ORE, la réforme génère du travail supplémentaire pour les personnels. Ce travail doit être reconnu tant financièrement que dans le déroulé de la carrière des personnels. La fin de l'obligation de classer les dossiers dans les filières qui ne sont pas en tension a été demandée et obtenue par le Sgen-CFDT. La mise en œuvre de la loi ORE transforme en profondeur les métiers des personnels des services de scolarité - dont beaucoup sont des agents de catégorie C - et d'orientation. Ces nouvelles missions doivent être reconnues. Le Sgen-CFDT demande la réouverture rapide du chantier "meilleure reconnaissance des activités de formation" ainsi que l'ouverture de discussions spécifiques sur l'évolution du cadre d'emploi des personnels des services de scolarité.

Parmi les éléments encourageants, le Sgen-CFDT salue la fin du tirage au sort qu'il revendiquait depuis longtemps. Il faut également se réjouir que les prédictions de certains soient contredites par les chiffres du ministère. La discrimination géographique si elle n'a pas disparu est en baisse : le nombre des élèves de Seine- Saint- Denis ayant reçu au moins une proposition sur une formation à Paris augmente de 83%. La discrimination sociale est atténuée : le pourcentage de boursiers des lycées inscrits dans les CPGE parisiennes augmente de 29 %. L'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières dans lesquelles ils réussissent le mieux est en progression : + 23% de bacheliers professionnels inscrits en BTS, + 19% de bacheliers technologiques en DUT. C'est un premier pas vers une plus grande démocratisation de la réussite étudiante qui devra être poursuivi et amplifié.

Des évolutions sont indispensables. Le stress engendré par la longue attente vécue par certains candidats mais aussi par les personnels n'est pas acceptable. Une évolution du calendrier des procédures, annoncée par F. Vidal est une des pistes à étudier mais elle n'est pas la seule. Bien avant les annonces ministérielles, le Sgen-CFDT a revendiqué que les quotas de boursiers et ceux des bacheliers professionnels et technologiques soient revus à la hausse. Il a également demandé la révision du contenu de la fiche Avenir pour en faire un véritable outil d'aide à l'orientation et à l'affectation dans l'enseignement supérieur. Il a aussi proposé de réfléchir à l'anonymisation des dossiers. Mais pour le Sgen-CFDT, les analyses du comité de Suivi permettront de faire émerger d'autres pistes possibles d'évolutions. Celles-ci doivent se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche afin qu'aucune piste ne soit écartée a priori.

Contact : Franck LOUREIRO : 06 34 27 34 12

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr